



RECONDUCTION n° 19/2 DU PROCES-VERBAL n° 08 - A - 381

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Une gamme de blocs-portes vitrés à ossature métallique Ossature : Presto 50 (FORSTER) Vitrages : PYROPANE E30-100 (AGC Flat Glass Europe) épaisseur 6 mm
Demandeur	AGC GLASS EUROPE (ex. AGC FLAT GLASS EUROPE) 4 avenue Jean Monnet B - 1348 LOUVAIN LA NEUVE
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : 11/1
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 05 décembre 2023. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 22 novembre 2019

X


Olivia LUCIFORA

Chargée d'Affaires
Signé par : Olivia LUCIFORA

X


Renaud SCHILLINGER

Superviseur
Signé par : Renaud SCHILLINGER

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 08 - A - 381

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité :

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :
5 décembre 2013

Rapport de référence :

EFECTIS FRANCE 08 - A - 381

Concernant :

Une gamme de bloc-porte vitré à ossature métallique

Ossature : Presto 50 (FORSTER)

Vitrages : PYROPANE E30-100 (AGC Flat Glass Europe) épaisseur 6 mm

Demandeur :

**AGC FLAT GLASS EUROPE
Chaussée de la Hulpe, 166
B - 1170 BRUXELLES**

Ce procès-verbal comporte 25 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DE L'ELEMENT

Ossature :

Référence : Presto 50
Provenance : Usine FORSTER, Arbon (CH)

Vitrages :

Référence : Pyropane E30-100 épaisseur 6 mm
Provenance : Usine AGC IVB - Méry-sur-Seine (FR)

1.1 PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

Le bloc-porte se compose d'une ossature en profilés acier. Il peut être à un ou deux vantaux. Chaque vantail est obturé par un vitrage Pyropane E30-100 d'épaisseur 6 mm.

1.2 DESCRIPTION DE L'ELEMENT

1.2.1 Ossature – parties fixes

L'ossature des parties latérales fixes, des impostes et de l'hubriserie est réalisée en profilés acier de la série Presto 50 (FORSTER).

Les profilés de la série Presto 50 (FORSTER) sont coupés à l'onglet et assemblés entre eux par cordons de soudure.

Les montants et les traverses hautes de l'hubriserie reçoivent un joint à lèvres 905307 (FORSTER) dans une gorge prévue à cet effet.

Un seuil réalisé en tube acier de section 50 x 20 x 2 mm peut être installé.

1.2.2 Vantaux

L'ossature de chaque vantail est réalisée en profilés acier de la série Presto 50 (FORSTER).

Un plat acier de section 45 x 5 est soudé à l'intérieur de la traverse basse.

Les montants et les traverses reçoivent un joint à lèvres 905307 (FORSTER) dans une gorge prévue à cet effet.

1.2.3 Eléments de remplissage

Chaque vantail est obturé soit par un vitrage Pyropane E30-100 d'épaisseur 6 mm, soit par un panneau.

Le panneau d'épaisseur 40,5 mm est constitué de deux parements en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm prenant en sandwich deux plaques de plâtre Prégyplac Std BA 13 (Lafarge Plâtres) d'épaisseur unitaire 12,5 mm. Les différents composants sont assemblés à la colle Pyropol (Den Braven).

1.2.4 Maintien des éléments de remplissage

Les panneaux sont maintenus par un simple parclosage acier de référence 901.226 de section 20 x 15 mm.

La parclose et l'ailette du profil sont associées à des bandes de fibres minérales Kérafix (GLUSKE) de section 15 x 3 mm.

Les vitrages sont maintenus par un simple parclosage acier de référence 901 246 et de section 20 x 30 mm.

Les parcloles sont clippées sur des vis boutons en acier référence 906 577 réparties dans les profils au pas de 300 mm.

Les parcloles sont associées à des bandes de fibres minérales Kérafix (GLUSKE) de section 6 x 15 mm et les ailettes sont associées à des bandes de fibres minérales Kérafix (GLUSKE) de section 4 x 15 mm qui permettent d'assurer le serrage des vitrages.

Le calage des vitrages est réalisé en partie basse, aux deux extrémités du vitrage par deux cales de Promatect H de dimension 6 x 80 x 10 mm.

Le jeu en fond de feuillure est de : 10 mm.

La prise en feuillure des vitrages est de : 10 mm.

1.2.5 Etanchéité

L'étanchéité des vitrages est assurée par un joint silicone Firestop 700 (DOW CORNING) ou Pyrosil B (ILLBRUCK).

L'étanchéité périphérique est assurée par bourrage de laine minérale type fiberfrax (UNIFRAX).

1.2.6 Equipement et accessoires

1.2.6.1 Articulation

Quelque soit la configuration du bloc-porte, chaque vantail est articulé par deux paumelles acier 907.662 (FORSTER) soudées à 180 mm des arrêtes supérieure et inférieure des vantaux. Chaque vantail est également muni d'un pion anti-dégondage 917.013 (FORSTER) placé à mi-hauteur.

1.2.6.2 Verrouillage

- bloc-porte à un vantail

Le bloc-porte est équipé d'une serrure à deux points de fermeture (haut et médian) référencée 917732, manœuvrée par une poignée 907320 (FORSTER). L'axe de manœuvre de la serrure est placé à 1040 mm du bas du vantail.

- bloc-porte à deux vantaux

La fermeture du vantail principal est assurée par une serrure à mortaiser 917732 (FORSTER) à deux points de fermeture (haut et médian), associée à deux poignées 907320. L'axe de manœuvre est placé à 1050 mm du bas du vantail.

Le vantail semi-fixe ne comporte aucun accessoire de verrouillage.

1.2.6.3 Fermeture du vantail

Chaque vantail est équipé d'un ferme-porte TS 5000 (GEZE).

Chaque ferme-porte est protégé côté profilé et en partie basse par des bandes de Promatech H (PROMAT) épaisseur 10 mm collées dans le capot galvanisé qui recouvre le mécanisme du ferme-porte ainsi protégé.

1.2.7 Dimensions et jeux

Le jeu vu entre les profils est de 4 mm.
Le jeu au seuil est de 10 mm +3/-5 mm.

1.2.8 Constructions Supports

1.2.8.1 Construction support normalisée rigide

Le bloc-porte vitré peut être fixé sur :

- du béton armé d'une densité supérieure à 2200 kg/m³ et d'épaisseur supérieure à 150 mm par vis acier Ø 7 x 140 mm et chevilles nylon Ø 10 x 135 mm réparties au pas moyen de 400 mm environ.
- des parois en béton plein ou parpaings pleins ayant une masse volumique d'au moins 1600 kg/m³ et d'épaisseur supérieure à 150 mm par vis acier Ø 7 x 140 mm et chevilles nylon Ø 10 x 135 mm réparties au pas moyen de 400 mm environ.
- du béton cellulaire d'une densité supérieure à 550 kg/m³ et d'épaisseur supérieure à 200 mm par l'intermédiaire de chevilles nylon FUR 10 x 100 réparties au pas maximal de 370 mm en traverse haute et 620 mm sur les montants. La barre de seuil est fixée par des chevilles nylon FUR 6 x 70 (FISCHER) réparties au pas maximal de 370 mm.

1.2.8.2 Construction support normalisée flexible

Le bloc-porte vitré peut être associé à une cloison réalisée en plaques de plâtre de type 120/70, à ossature acier et doubles parements en plaques de plâtre spécial feu, type KF (KNAUF), Pregyfeu (LAFARGE) ou Placoflam (PLACOPLATRE). Dans ce cas, le bloc-porte peut être prolongé latéralement par une cloison en plaques de plâtre et/ou surmontée d'une imposte en plaques de plâtre.

1.2.8.2.1 Ossature

L'ossature est composée de :

- Rails haut et bas R70 en acier galvanisé 6/10 mm, de dimension 40 x 70 x 40 mm, fixés à la maçonnerie par vis VBA Ø 6 x 40 mm et chevilles Ø 6,5 x 40 mm (FISCHER), au pas de 400 mm.
- Montants M70, en acier galvanisé 20/10 mm, de section 35 x 68 x 35 mm, emboîtés dans les rails haut et bas.

1.2.8.2.2 Parements

Des plaques de plâtre BA 13 d'épaisseur 12,5 mm sont vissées en deux épaisseurs sur l'ossature par vis auto-taraudeuses type TF 3,5 x 25 mm (Ø x L) pour la première peau et par vis TF 3,5 x 35 mm (Ø x L) pour la seconde peau.

3.3.8.2.1 Ossature

L'ossature est composée de :

- Rails haut et bas R70 en acier galvanisé 6/10 mm, de dimension 40 x 70 x 40 mm, fixés à la maçonnerie par vis VBA Ø 6 x 40 mm et chevilles Ø 6,5 x 40 mm (FISCHER), au pas de 400 mm.
- Montants M70, en acier galvanisé 20/10 mm, de section 35 x 68 x 35 mm, emboîtés dans les rails haut et bas.

3.3.8.2.2 Parements

Des plaques de plâtre BA 13 d'épaisseur 12.5 mm sont vissées en deux épaisseurs sur l'ossature par vis autotaraudeuses type TF 3,5 x 25 mm (Ø x L) pour la première peau et par vis TF 3,5 x 35 mm (Ø x L) pour la seconde peau.

3.3.8.2.3 Renforcement

Un profilé en C acier de dimension 45 x 45 x 2 mm est mis en place en périphérie de la baie recevant le bloc-porte.

L'ossature est fixée au cadre béton et à la construction normalisée flexible par vis autoperceuses TH M 6.3 x 65 mm (ETANCO) et par vis acier M6 x 90 mm au pas de 300 mm.

Le montage du bloc-porte vitré sur allège n'est pas autorisé.

Les cloisons légères prolongeant les blocs-portes vitrés présenteront une hauteur maximale de 3000 mm.

Les impostes légères surmontant les blocs-portes vitrés présenteront une hauteur maximale de 600 mm.

Tous ces éléments de cloison légère devront faire l'objet d'un procès-verbal de classement en cours de validité prononçant au moins un classement EI 60.

3.3.8.3 Construction support associée / parties latérales-imposte

Le bloc-porte peut être associé à des parties latérales fixes et/ou impostes ou bien monté dans une construction support associée de type cloison vitrée. La cloison vitrée devra être conforme au procès-verbal n° 08-A-369.

3.4 CARACTERISATION

L'élément mis en œuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

4. ANALYSE

Les conclusions ci-dessous sont prononcées sur la base du rapport n° 07-A-257.

La présente appréciation de laboratoire est motivée par l'unique changement de référence du vitrage Pyrostar E30/100 devenant Pyropane E30/100.

Seule la référence commerciale est différente, aucune modification constitutive ou technique du vitrage ou de la cloison n'a été effectuée.

Le domaine d'application directe reste identique à celui du document de référence.

4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

4.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

4.2 SENS DU FEU

Indifférent.

4.3 DOMAINE DE VALIDITE

4.3.1 Passage libre du bloc-porte

4.3.1.1 Bloc-porte à un vantail

Pour un bloc-porte à un vantail, le passage libre maximal autorisé est :

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Sans limites	1000
Hauteur (mm)	Sans limites	2150

4.3.1.2 Bloc-porte à deux vantaux égaux

Pour un bloc-porte à deux vantaux égaux, le passage libre maximal autorisé est :

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Sans limites	2400
Hauteur (mm)	Sans limites	2300

4.3.1.3 Bloc-porte à deux vantaux inégaux

Pour un bloc-porte à deux vantaux inégaux, le passage libre maximal autorisé est :

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	Sans limites	2030
Hauteur (mm)	Sans limites	2300

Le rapport de largeur entre les vantaux est compris entre 0,76 et 1.

4.3.2 Vitrages

Les dimensions hors tout maximales autorisées pour les vitrages sont déduites du passage libre.

4.3.3 Parties latérales et impostes

Les dimensions hors-tout maximales des parties latérales fixes et impostes doivent être conformes à celles autorisées par le procès-verbal n° 04-V-205

4.3.4 Panneau

Il n'est pas permis d'obturer la totalité du vantail avec un panneau.

Chaque vantail doit être obturé par au moins un vitrage de surface supérieure ou égale à la moitié de la surface du vantail.

4.3.5 Constructions supports

Le bloc-porte peut être installé dans des voiles en béton ayant une masse volumique d'au moins 550 kg/m³ et une épaisseur d'au moins 200 mm.

Le bloc-porte peut être installé dans une cloison vitrée conforme au procès-verbal n° 08-A-369.

Les constructions supports autorisées doivent justifier d'un procès-verbal de classement français en cours de validité prononçant un classement au moins identique à l'élément objet du présent procès-verbal de classement.

Aucune modification dimensionnelle ne pourra être appliquée sur les cotes exprimées ci-dessus et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance préalable d'une extension de classement par le Laboratoire.

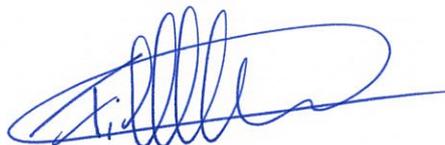
5. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la délivrance du document de référence, soit jusqu'au :

CINQ DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 5 décembre 2008



Boris FILIPOZZI
Chargé d'Affaires



Régis KORYLUK
Chef du Service Consultance
Chef du Service Essais 2

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément

Planche n° 1

PV de synthèse Pyropane 100

Repères	Designation	Référence	Matériau	Caractéristiques	Fournisseur
1	Profilé	32.851	Acier		Forster
2	Profilé	32.803	Acier		Forster
3	Parclose/verre	901.246	Acier	20x30 mm	Forster
		901.247	Acier	20x35 mm	Forster
4	Vitrage	Pyropane 100-E30	Verre	6 mm	
5	Bouton	906.577	Acier		
6	Mastic d'étanchéité	Firestop 700	Silicone	Neutre	Dow Corning
		Pyrosil B	Silicone	Neutre	Illbruck
7	Cales de vitrage	Promatect H	Céramique	Assise = 6x10x80	Promat
		Supalux		Latérale = 6x8x80	Capa Boards Ltd
8	Joint	Kerafix 2000	Céramique	15x6 et 15x4	Gluske
		Fiberfrax	Céramique	15x6 et 15x4	
		Supalux x607	Fibres minérales	15x6, 15x5 et 15x4	Odice
9	Ferme porte	TS 5000		Protégé sur 3 côtés	Geze
10		Promatect H		10 mm	
11	Toile		Acier galvanisé	15/10	Commerce
12	Pion antidégondage	917.013		Vis M5 et insert	Forster
13	Joint de porte	905.307	CR		Forster
14	Calage pour support	Promabest		30x80x10 mm	
		Fermacell		30x80x15 mm 30x50x15 mm	
15	Laine de roche	Insulfrax			
		Fiberfrax			
16	Cheville	Nature et dimensions suivant support - ATE en vigueur			Spit, Fischer, Hilli ...
17	Panneau Plein		Toile acier + BA13	ép = 28 mm	Commerce + Lafarge
18	Profilé Presto	32.855	Acier		Forster
19	Parclose/panneau	901.226	Acier	20x15 mm	Forster
20	Parclose	Plat cerclé	Acier	30x20 mm	Commerce
21	Renfort plat		Acier	45x5 mm	Commerce
22	Seuil	Tube TR	Acier	50x20x2 mm	Commerce
23	Etanchéité support	Firestop 700	Silicone		Dow Corning
24	Profilé	01.535	Acier	20x50 mm cerclé	Forster
25	Profilé Presto	32.852	Acier		Forster
26	Profilé Presto	32.800	Acier		Forster
27	Profilé Presto	32.853	Acier		Forster
28	Profilé Presto	32.803	Acier		Forster
29	Profilé Presto	32.805	Acier		Forster

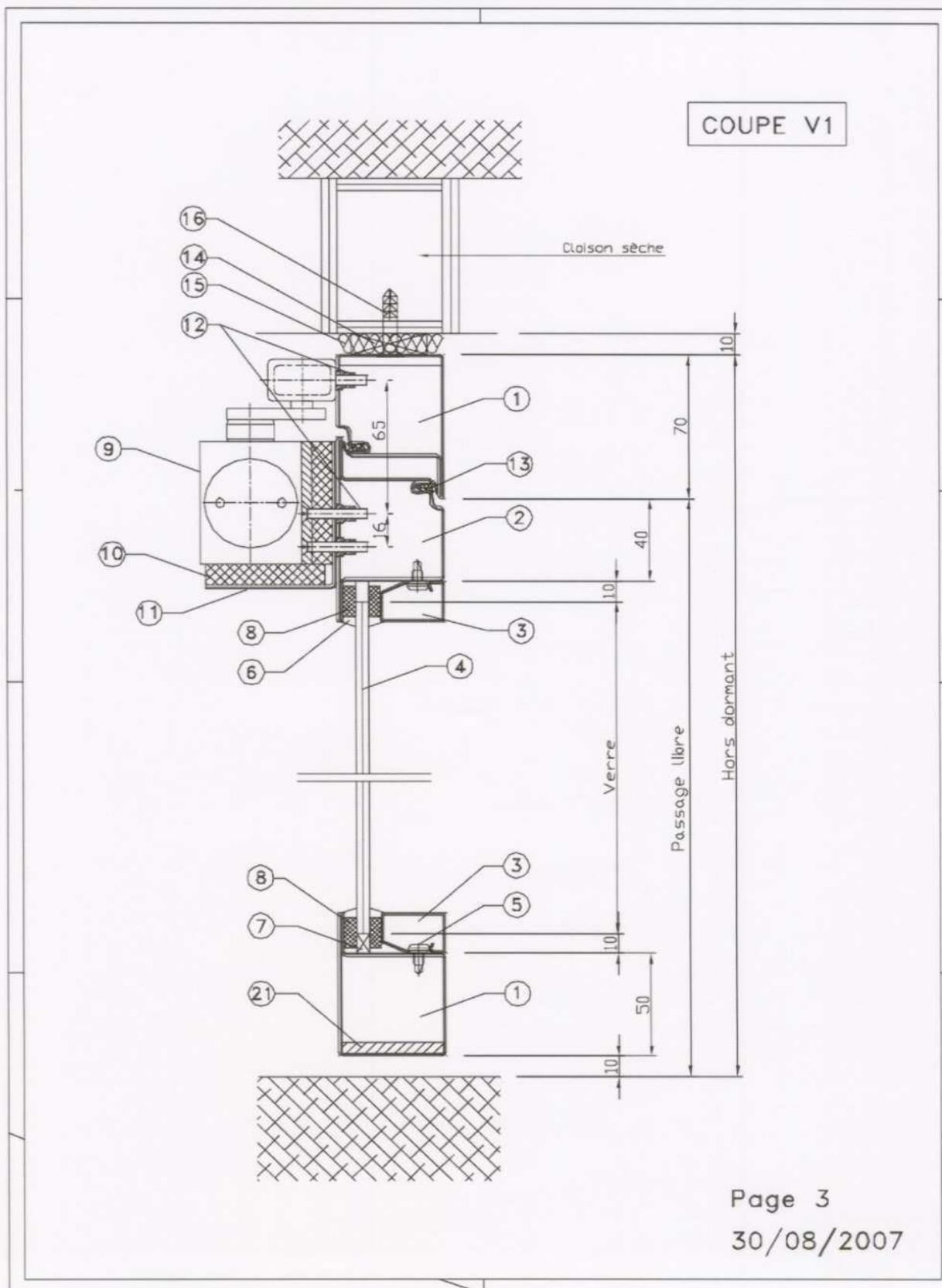
Planche n° 2

Repères	Designation	Référence	Matériau	Caractéristiques	Fournisseur
30	Goujon à souder		Acier	10x50 mm	Commerce
31	Plat L à souder		Acier	20x15x2 mm	Commerce
32	Joint intumescent	948.000	Laine de roche		Forster
33	Parclose	Plat	Acier	15x20 mm	Commerce
34	Vis et insert		Acier	ø 5 mm	
35	Paumelle à souder	907.662			Forster
36	Béquille double	907.320	Aluminium		Forster
37	Ensemble serrure	917.732		2 pts DIN gauche	Forster

Liste des figures du dossier :

Coupe verticale V1 sur ferme porte et cloison sèche
Coupe verticale V2 sur ferme porte et béton
Cloison sèche (ou plaques de plâtre renforcé)
Coupe verticale V3, porte et imposte vitrée
Coupe verticale V4, vitrage fixe et imposte vitrée
Coupe verticale V5, vitrages fixes rectangulaire et rond, et panneau plein
Coupe verticale V6, vitrages fixes rectangulaires
Coupe V7, détail de liaison entre panneau plein et vitrage rond
Coupe horizontale H1, avec joint de dilatation, vitrages fixes et panneau
Détail du joint de dilatation
Coupe horizontale H2, porte 1 vantail sur support
Coupe horizontale H3, porte à 2 vantaux sur support
Coupe horizontale H4, porte à 2 vantaux sur cloison vitrée
Raccord mécanique traverse sur montant (détail manchonnage)
Calage, joint et étanchéité de vitrage, détail
Coupe V8, ferme porte Geze

Planche n° 3



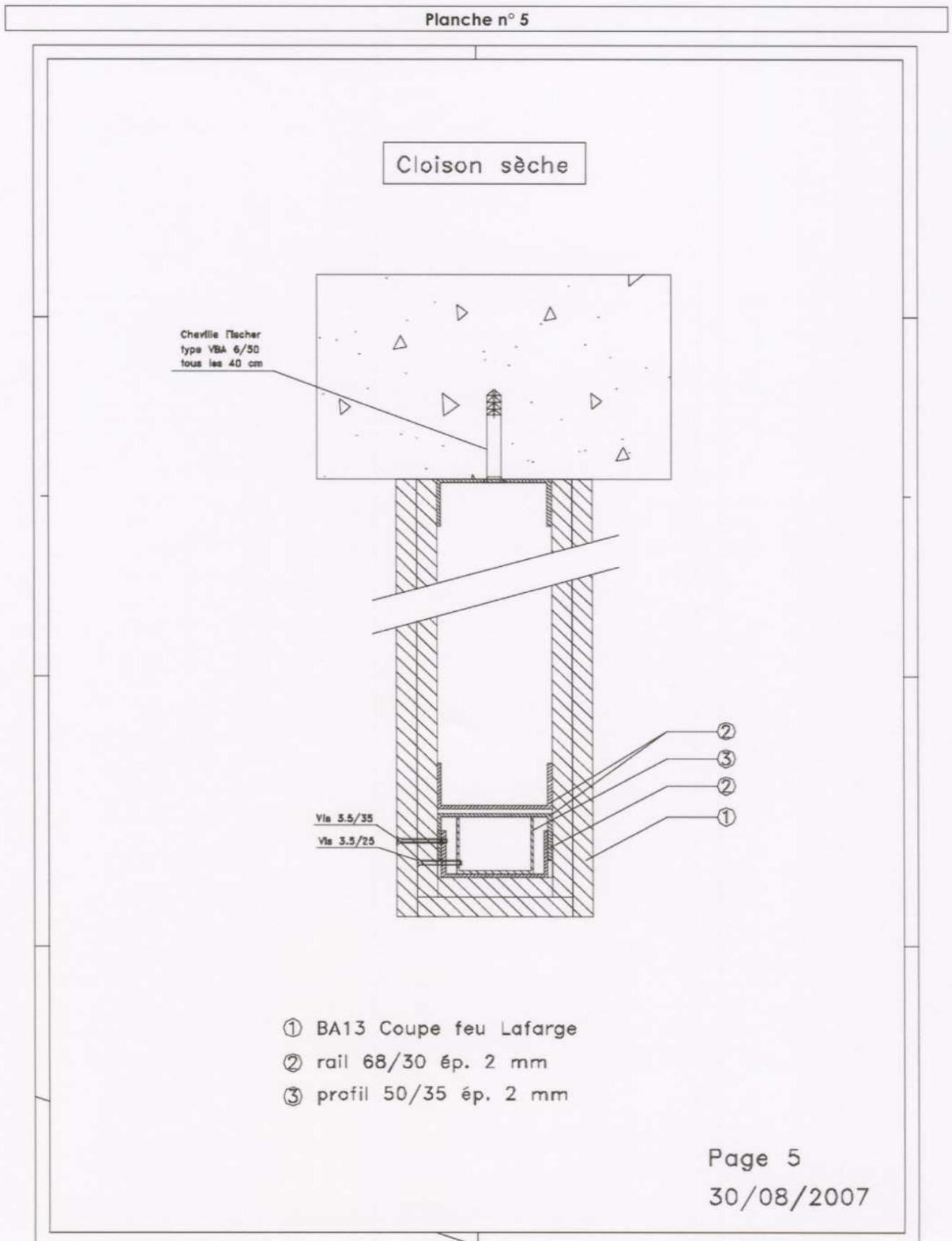


Planche n° 7

COUPE V4

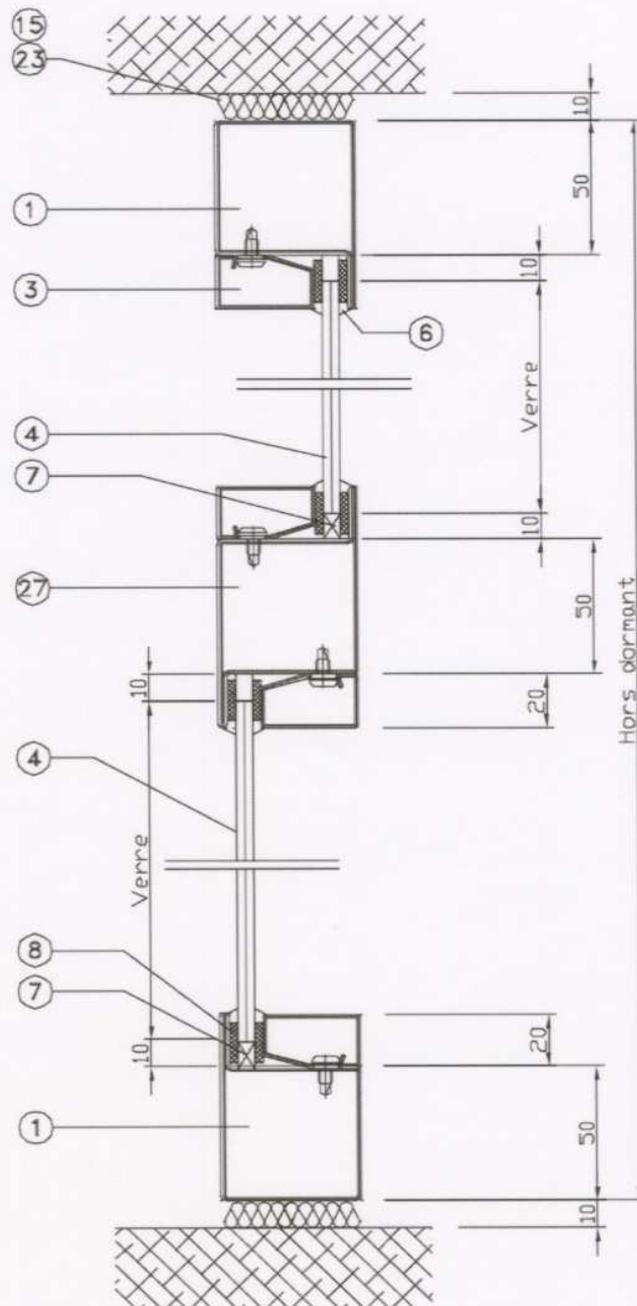


Planche n° 9

COUPE V7

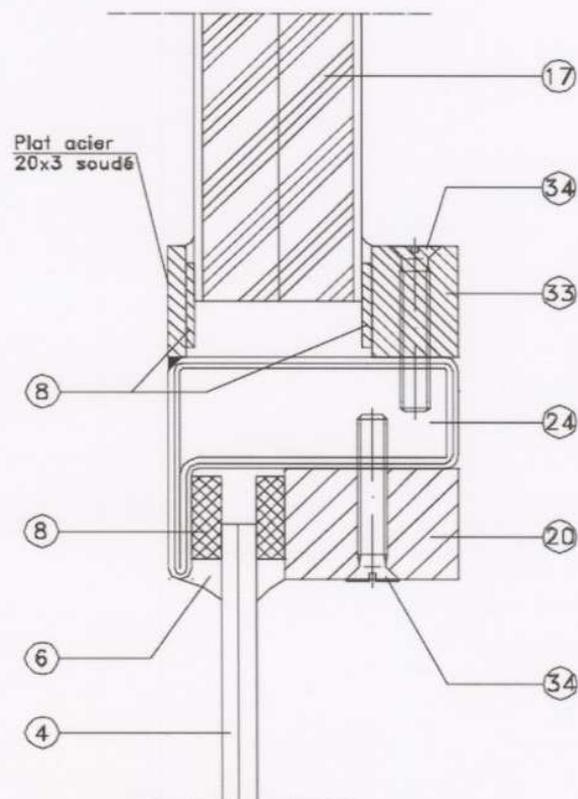
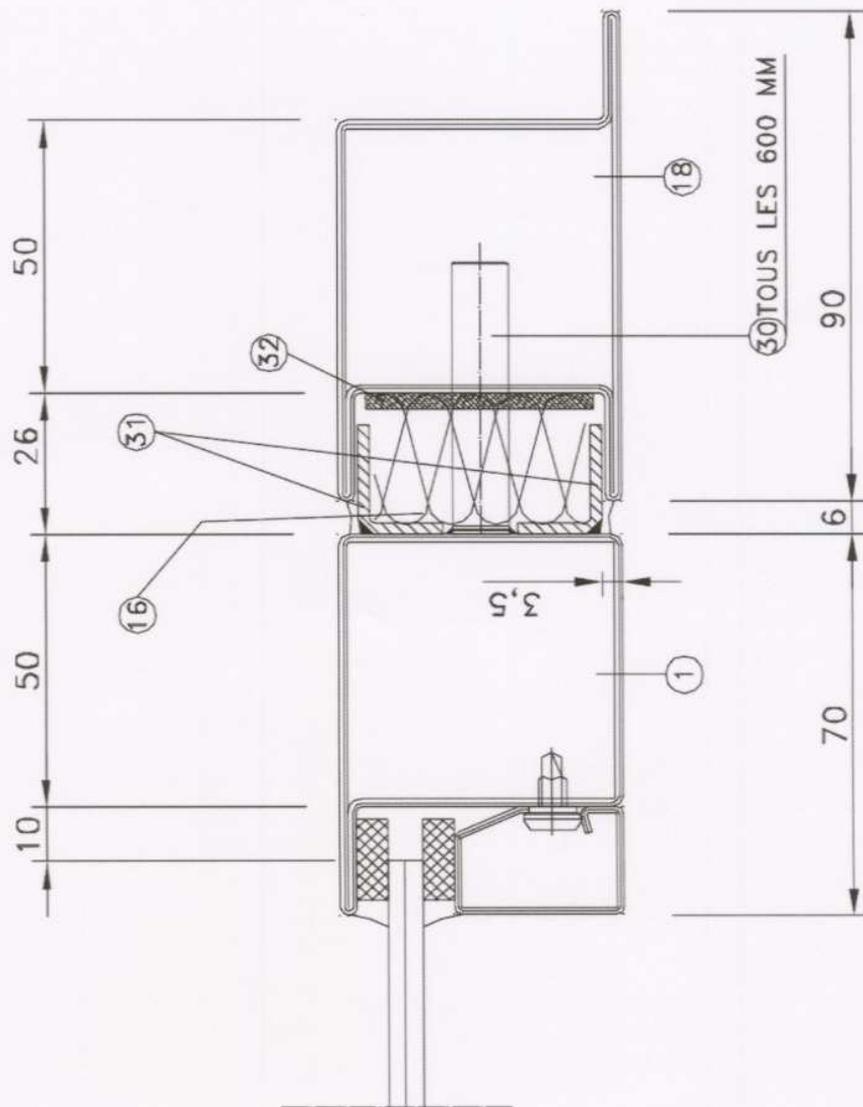


Planche n° 11

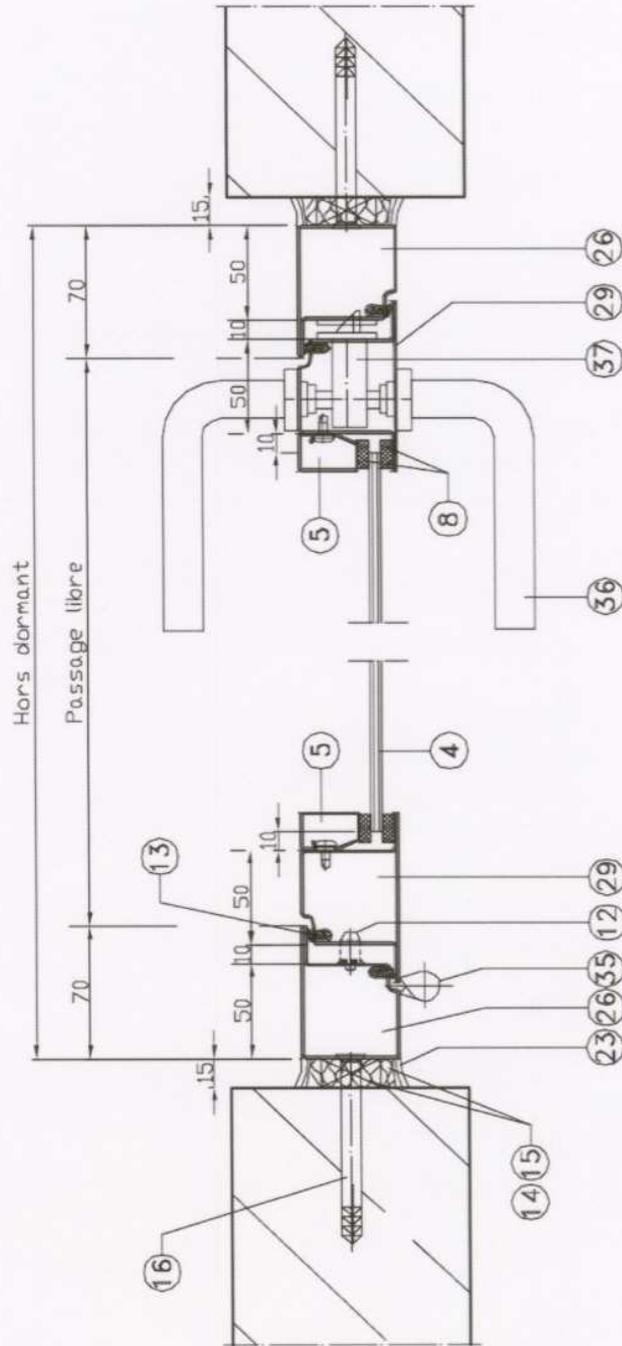
Détail du joint de dilatation



Page 11
 30/08/2007

Planche n° 12

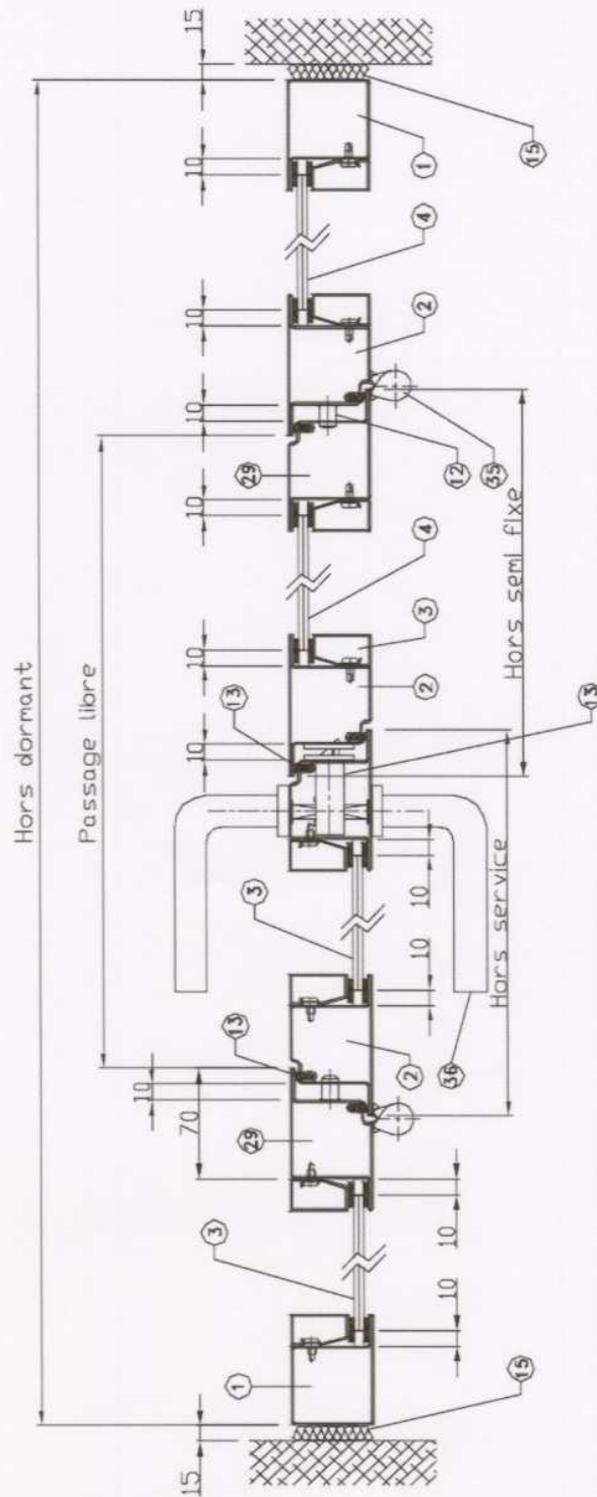
COUPE H2



Page 12
30/08/2007

Planche n° 14

COUPE H4



Page 14
 30/08/2007

Planche n° 15

Raccord mécanique
traverse sur montant
(détail manchonnage)

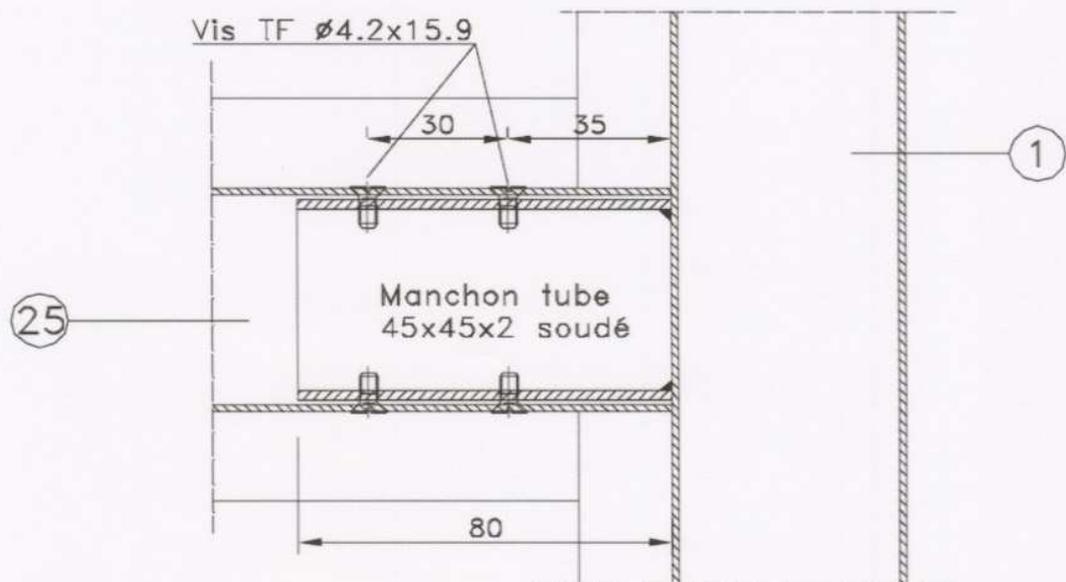


Planche n° 16

Calage, joint et étanchéité
de vitrage - détails

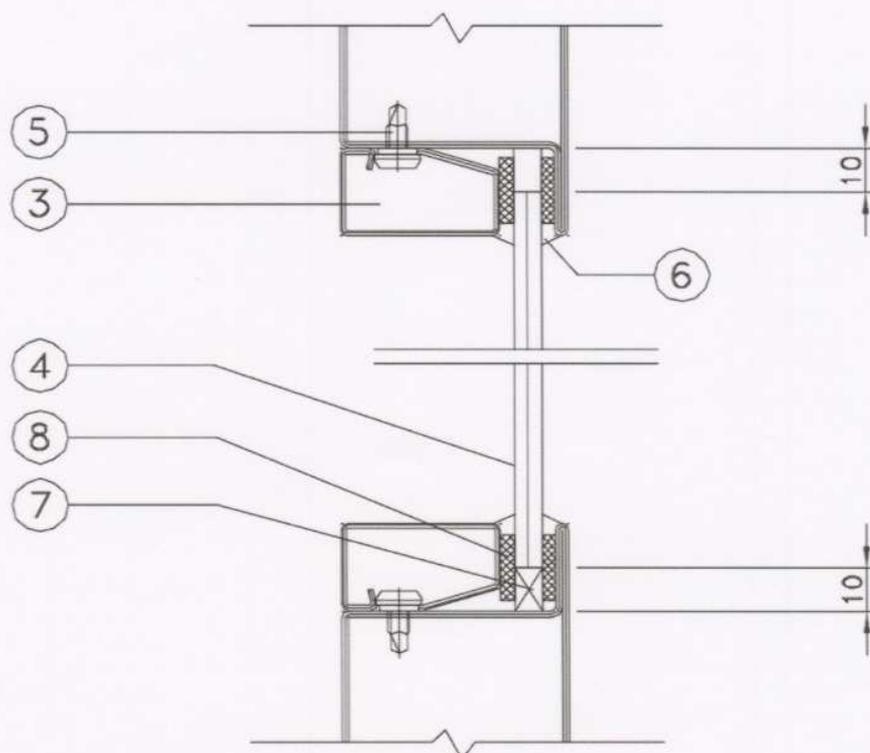
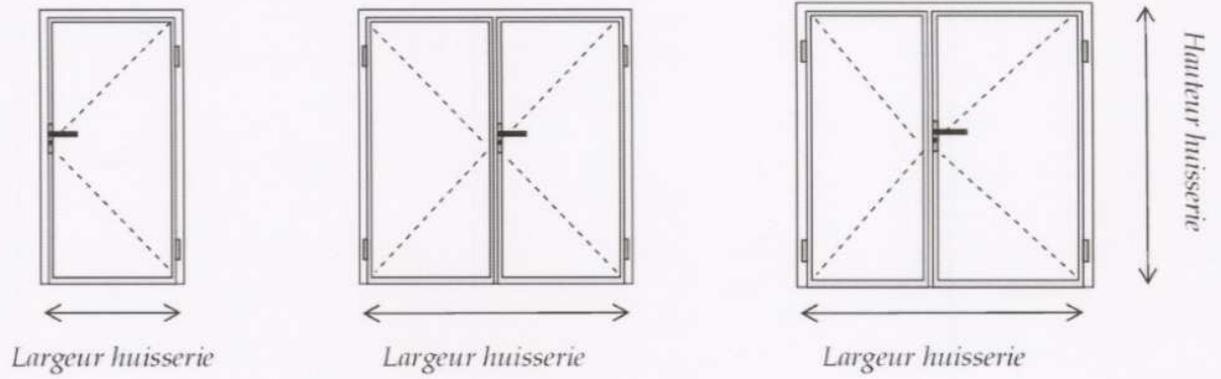
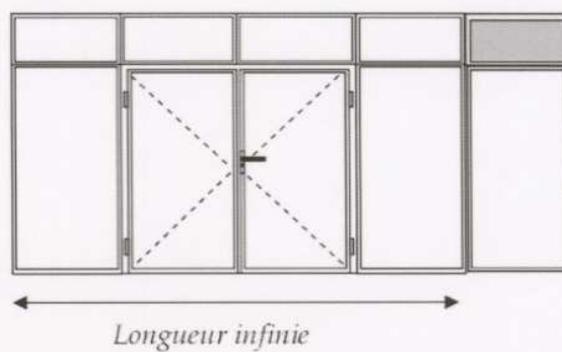
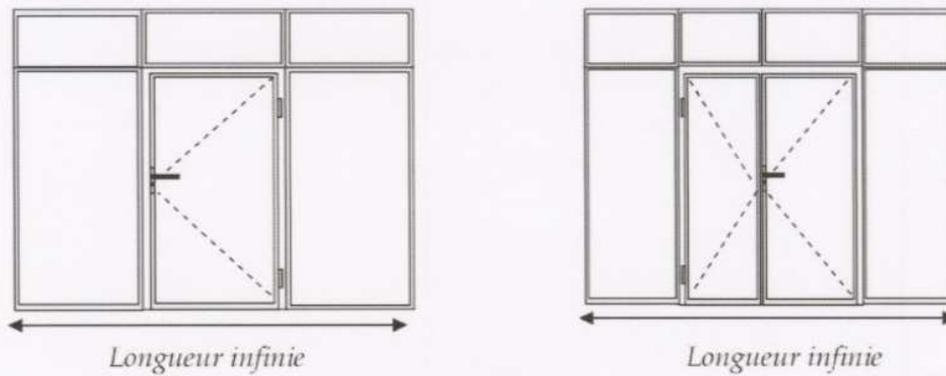


Planche n° 18



Portes



Portes dans cloison fixe

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 Mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

EXTENSION de CLASSEMENT

Extension n°	sur Procès-verbal n°
11/1	08 - A - 369
11/1	08 - A - 370
11/1	08 - A - 374
11/1	08 - A - 381

Demandeur : **AGC GLASS EUROPE SA**
166, chaussée de la Hulpe
B - 1170 BRUXELLES

Objet de l'extension : **Mise en œuvre de vitrages Pyropane 211-44 (AGC)**

Durée de validité : Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence. **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**

Passé cette date, elle ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence, délivrée par le Laboratoire.

Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte.

Cette extension de classement comporte 4 pages.
Seule sa reproduction intégrale permet l'exploitation normale des résultats.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

La présente extension autorise la mise en œuvre de vitrages Pyropane 211-44 (AGC), dans les éléments objets des procès-verbaux de référence.

Les vitrages Pyropane 211-44 (AGC) sont composés de :

- 6 mm Pyropane 6 TFR-44-60 avec couche à faible émissivité côté feu
- un intercalaire acier d'épaisseur 10 à 20 mm
- un vitrage tel que décrit en planche n° 1

Le système de parclochage permettant le maintien des vitrages est identique à celui des procès-verbaux de référence. Le maintien des vitrages se fait, côté ailette des profils et sur les parcloches, par une bande de fibre minérale Superwool (ODICE) de section 15 x 6 mm étanchée par un cordon de silicone Firestop 700 (DOW CORNING).

Jeu en fond de feuillure : 8 mm.

Prise en feuillure : 12 mm.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Les procès-verbaux de référence concernent des blocs-portes et cloisons vitrées à ossature Presto 50 (FORSTER), munis de vitrages Pyropane E30-100 (AGC).

La mise en œuvre de vitrages isolants de type Pyropane 211-44 (AGC) est autorisée sur la base du rapport d'essai EFECTIS n° 09-V-014, concernant une cloison vitrée à ossature métallique de type Unico (FORSTER), munie de vitrages Pyropane 211-44 (AGC). Durant cet essai, les performances d'étanchéité au feu ont été satisfaites pendant une durée de 57 minutes, pour un sens de feu côté contreface, avec la couche à faible émissivité orientée côté feu.

Sur la base de ces résultats, et de par les déplacements similaires des éléments observés lors des essais, la mise en œuvre de vitrages Pyropane 211-44 (AGC) dans les blocs-portes et cloisons vitrées objets des procès-verbaux de référence est autorisée.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Sens de feu: feu opposé au PYROPANE avec la couche faiblement émissive placée côté feu (côté lame d'air).

Pour les cloisons vitrées objet des procès-verbaux de référence :

Dimensions maximales hors-tout des vitrages Pyropane 211-44 (AGC) :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimales	Illimité	Illimité
Maximales	1409	2859

Pour les blocs-portes objet des procès-verbaux de référence :

Les dimensions hors-tout maximales autorisées pour les vitrages Pyropane 211-44 (AGC) sont directement déduites des dimensions maximales de passage libre des blocs-portes objets des procès-verbaux de référence.

Toutes les conditions du procès-verbal de référence devront être respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances de l'élément sont inchangées.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 27 mai 2011



Renaud FAGNONI
Chargé d'Affaires



Sébastien BONINSEGNA
Chef de Service « Consultance »
Chef de Service « Essais 2 »

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 Mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

EXTENSION de CLASSEMENT

Extension n°	sur Procès-verbal n°
11/1	08 - A - 369
11/1	08 - A - 370
11/1	08 - A - 374
11/1	08 - A - 381

Demandeur : **AGC GLASS EUROPE SA**
166, chaussée de la Hulpe
B - 1170 BRUXELLES

Objet de l'extension : **Mise en œuvre de vitrages Pyropane 211-44 (AGC)**

Durée de validité : Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence. **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**

Passé cette date, elle ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence, délivrée par le Laboratoire.

Elle n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte.

Cette extension de classement comporte 4 pages.
Seule sa reproduction intégrale permet l'exploitation normale des résultats.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

La présente extension autorise la mise en œuvre de vitrages Pyropane 211-44 (AGC), dans les éléments objets des procès-verbaux de référence.

Les vitrages Pyropane 211-44 (AGC) sont composés de :

- 6 mm Pyropane 6 TFR-44-60 avec couche à faible émissivité côté feu
- un intercalaire acier d'épaisseur 10 à 20 mm
- un vitrage tel que décrit en planche n° 1

Le système de parclochage permettant le maintien des vitrages est identique à celui des procès-verbaux de référence. Le maintien des vitrages se fait, côté ailette des profils et sur les parcloches, par une bande de fibre minérale Superwool (ODICE) de section 15 x 6 mm étanchée par un cordon de silicone Firestop 700 (DOW CORNING).

Jeu en fond de feuillure : 8 mm.

Prise en feuillure : 12 mm.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Les procès-verbaux de référence concernent des blocs-portes et cloisons vitrées à ossature Presto 50 (FORSTER), munis de vitrages Pyropane E30-100 (AGC).

La mise en œuvre de vitrages isolants de type Pyropane 211-44 (AGC) est autorisée sur la base du rapport d'essai EFECTIS n° 09-V-014, concernant une cloison vitrée à ossature métallique de type Unico (FORSTER), munie de vitrages Pyropane 211-44 (AGC). Durant cet essai, les performances d'étanchéité au feu ont été satisfaites pendant une durée de 57 minutes, pour un sens de feu côté contreface, avec la couche à faible émissivité orientée côté feu.

Sur la base de ces résultats, et de par les déplacements similaires des éléments observés lors des essais, la mise en œuvre de vitrages Pyropane 211-44 (AGC) dans les blocs-portes et cloisons vitrées objets des procès-verbaux de référence est autorisée.

3. CONDITIONS A RESPECTER

Sens de feu: feu opposé au PYROPANE avec la couche faiblement émissive placée côté feu (côté lame d'air).

Pour les cloisons vitrées objet des procès-verbaux de référence :

Dimensions maximales hors-tout des vitrages Pyropane 211-44 (AGC) :

	Largeur (mm)	Hauteur (mm)
Minimales	Illimité	Illimité
Maximales	1409	2859

Pour les blocs-portes objet des procès-verbaux de référence :

Les dimensions hors-tout maximales autorisées pour les vitrages Pyropane 211-44 (AGC) sont directement déduites des dimensions maximales de passage libre des blocs-portes objets des procès-verbaux de référence.

Toutes les conditions du procès-verbal de référence devront être respectées.

4. CONCLUSIONS

Les performances de l'élément sont inchangées.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 27 mai 2011

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line crossing it near the left end.

Renaud FAGNONI
Chargé d'Affaires

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, circular scribble above a horizontal line.

Sébastien BONINSEGNA
Chef de Service « Consultance »
Chef de Service « Essais 2 »

Planche n° 1 – Composition des vitrages Pyropane 211-44 (AGC)
--

La contre-face du vitrage peut être composée de :

- Verre recuit : clair, extra-clair, coloré, pyrolytique ou magnetron de 4 à 10 mm
- Verre Trempé : clair, extra-clair, coloré, pyrolytique ou magnetron de 4 à 10 mm
- Verre émaillé : clair, extra-clair, coloré, pyrolytique ou magnetron de 4 à 10 mm
- Verre feuilleté composé de :
 - 2 verres de 3 à 6 mm : clair, clair, extra-clair, coloré, pyrolytique, recuit, trempé
 - Couche de PVB de 0,38 à 3,04 mm, coloré ou non
 - Couche d'EVA de 0,8 à 2,4 mm

Planche n° 1 – Composition des vitrages Pyropane 211-44 (AGC)
--

La contre-face du vitrage peut être composée de :

- Verre recuit : clair, extra-clair, coloré, pyrolytique ou magneton de 4 à 10 mm
- Verre Trempé : clair, extra-clair, coloré, pyrolytique ou magneton de 4 à 10 mm
- Verre émaillé : clair, extra-clair, coloré, pyrolytique ou magneton de 4 à 10 mm
- Verre feuilleté composé de :
 - 2 verres de 3 à 6 mm : clair, clair, extra-clair, coloré, pyrolytique, recuit, trempé
 - Couche de PVB de 0,38 à 3,04 mm, coloré ou non
 - Couche d'EVA de 0,8 à 2,4 mm